



PRATIQUE ATTENDUE

ÉVALUER LES ORDONNANCES ET ANALYSER LA SITUATION



Le pharmacien :

- Utilise une démarche systématique et structurée lors de l'évaluation des ordonnances et de l'analyse de la situation.
- Tient compte des renseignements recueillis lors de l'évaluation des ordonnances et de l'analyse de la situation.
- Cerne les éléments nécessaires permettant de déterminer les problèmes, notamment les interactions médicamenteuses et les interventions à prioriser.
- Cerne les problèmes liés à la thérapie médicamenteuse dans une perspective globale de prise en charge.